

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 13 DECEMBRE 2022

PROCÈS VERBAL

Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.

Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

Mme Florence LABOUREE

Étaient présents : M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. ARGAUT Jean-Pierre, M. André MAITROT, Mme ROTH Michèle, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, NONCIAUX-GRADOS Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, M. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, Mme ERCAN Meryam, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia et M. LAROCHE Sébastien, M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :

M. NOEL Cédric
Mandataire M. LIMA Emmanuel

M. BOSSAERT Renaud
Mandataire M. MAITROT André

Étaient absents :

Mme SAINT-DIZIER Virginie
M. DUMONT Jean-Michel

Mme le Maire

Merci beaucoup.

Il y a lieu de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Meryam ERCAN.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?
Je vous remercie.

Nous allons adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 22 novembre dernier. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce PV ? Je vous remercie.

Ensuite, je voudrais vous donner une petite information, la réforme de la publicité des actes administratifs est entrée en vigueur au 1er juillet 2022. Elle prévoit que le PV et les délibérations du conseil sont signées conjointement par le Maire et le secrétaire de séance, et non plus, par l'ensemble des conseillers. Puis les délibérations, le PV et le compte-rendu sont affichés sur le site Internet de la commune dans la rubrique « actes administratifs » en plus de l'espace dédié au conseil municipal.

Le prochain Conseil municipal aura lieu fin janvier, nous vous communiquerons la date plus tard.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

AUTORISATION BUDGÉTAIRE SPÉCIALE POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

ADMISSION DE CRÉANCES IRRECOURABLES

(Lecture du rapport par M. Jean-Pierre ARGAUT)

Vote : unanimité

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION
ATTRIBUÉE A LA FRMJC – EXERCICE 2023**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : 30 voix pour
1 non-participation (M. LAROCHE
Sébastien en raison de son appartenance à la
FRMJC)

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION
ATTRIBUÉE AU CCAS – EXERCICE 2023**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : unanimité

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION
ATTRIBUÉE A L'AASEA – EXERCICE 2023**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : unanimité

**SUBVENTION A VERSER AUX BERGERONNETTES
POUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS SPORTIVES,
RÉALISÉES PENDANT LES VACANCES D'AUTOMNE
2022 AU CENTRE DE LOISIRS**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine
BERLOT)*

Vote : unanimité

**SUBVENTION A VERSER AU FOOTBALL CLUB DE LA
MÉTROPOLE TROYENNE, POUR SA PARTICIPATION
À LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU COLLÈGE
DE LA VILLENEUVE**

(Lecture du rapport par M. BRUNET Raymond)

Vote : 29 voix pour
2 non-participations (MM. BALLAND
Alain et LIMA Emmanuel en raison de leur
appartenance au FCMT)

**DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE ET
RÉGIONALE POUR LE FESTIVAL
DES GUITARES DU MONDE**

*(Lecture du rapport par Mme LEROY Marie-
Pierre)*

Vote : unanimité

**EMAL – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A
L'ENCADREMENT DES ATELIERS D'ART DRAMATIQUE**

*(Lecture du rapport par Mme LEROY Marie-
Pierre)*

Vote : unanimité

**PROPOSITION DE MISE A JOUR DU PROTOCOLE SUR
LE TEMPS DE TRAVAIL**

*(Lecture du rapport par Mme LEDOUBLE
Catherine)*

M. Florent BALLANFAT

Nous voterons contre ce rapport, bien qu'il ne s'agît que de se mettre en conformité avec la loi. Néanmoins par ce vote nous souhaitons exprimer notre ferme opposition au principe même de cette disposition législative qui prévoit de rogner sur les droit acquis par les agents de la fonction publique, notamment territoriale, dont on a pu mesurer encore plus toute l'importance durant la crise sanitaire et le maintien de la continuité du service public.

Revenir sur la réduction du temps de travail n'est pas seulement anachronique à l'heure où les progrès technologiques permettent de réduire le temps de travail pour mieux le partager et pour réduire l'impact écologique de nos activités. Comme le prouve le choix de plus en plus d'entreprises d'expérimenter la semaine de 4 jours ou la semaine de 32 heures.

Appliquer strictement les 1607 heures annuelles revient à nier la spécificité de la fonction publique territoriale, notamment où les premiers échelons de la rémunération n'atteignent que rarement le niveau du SMIC, ou encore grâce seulement à une indemnité différentielle.

Nous regrettons que trop peu de collectivités se battent pour faire valoir le droit aux congés de leur personnel et même, pour faire valoir le simple principe de libre administration du personnel.

Alors que dans le privé des accords de branches et des accords d'entreprise peuvent déroger au droit du travail pour proposer de meilleures conditions de travail à leurs salariés, cette possibilité est retirée aux collectivités au détriment des agents.

Priver les Maires de la possibilité de proposer les meilleures conditions d'exercice de leurs fonctions est à notre sens un pas de plus dans la limitation des marges de manœuvre des collectivités, déjà bien rognées par la réduction des dotations, alors même que repose sur elle de plus en plus de responsabilités.

Merci de votre attention.

Mme le Maire

Merci pour cette explication de vote.
Cependant, nous appliquons seulement le cadre légal.

Vote : 27 voix pour
4 voix contre (Mme ROGE Patricia, MM BALLANFAT Florent, CORNEVIN Jean-Pierre, LAROCHE Sébastien)

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE – AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

(Lecture du rapport par M. GROSJEAN Sébastien)

Vote : unanimité

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE : CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

(Lecture du rapport par M. GROSJEAN Sébastien)

Vote : unanimité

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION RÉGIES SERVICES

(Lecture du rapport par M. GOJJARD Pascal)

Vote : unanimité

CONVENTIONS DE PARTENARIAT RELATIVES AUX DÉCORATIONS DE NOËL

(Lecture du rapport par Mme KUROWSKI Myriam)

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Ce rapport sera voté mais avec notre abstention, parce que ça nous fait quand même drôle qu'une commune comme la nôtre ne finance pas les décorations de Noël avec son propre budget. Ça a coûté 7 000 € environ, ce n'est pas la mer à boire pour une commune comme la nôtre. Au moins on se dit qu'on n'a pas besoin de demander à Carrefour de nous donner 6 sapins pour mettre sur la place de la mairie.

Il y a des choses où l'on peut toujours faire des économies, on n'est pas contre, mais là pour le coup quand même, se dire qu'on paie par nos propres deniers des décorations de Noël, je trouve ça quand même mieux.

Mme le Maire

Bon écoutez, si l'idée de faire des économies ne convient pas, j'en prends acte.

Vote : 27 voix pour
4 abstentions (MM CORNEVIN Jean-Pierre, LAROCHE Sébastien, BALLANFAT Florent et Mme ROGE Patricia)

CONTRATS DE LOCATION ET DE RÉGIE PUBLICITAIRE POUR DEUX VÉHICULES – AUTORISATION À SIGNER

(Lecture du rapport par M. GOJJARD Pascal)

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Ce que j'ai dit sur le rapport d'avant vaut également pour celui-ci. Simplement, je rajoute une petite réflexion, à quand les voitures de la Police Municipale en panneaux sandwichs ? Parce qu'on pourrait aller jusque-là.

Mme le Maire

Ça c'est impossible techniquement. Je vous rappelle qu'avant, nous avons des espaces publicitaires payant dans le magazine, que nous avons retirés. Or, nous avons des

partenaires qui nous ont demandé un moyen de communiquer.

Donc ça permet d'une part, de les satisfaire, et d'autre part de faire l'acquisition de véhicules à moindre coût. C'est un échange plutôt gagnant-gagnant à mon sens.

M. Sébastien LAROCHE

Sur les partenaires pour le rapport précédent ce ne sont pas des entreprises locales, ce sont des grands groupes.

Mme le Maire

Ce sont les antennes locales des grands groupes.

Du coup, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote : 27 voix pour

4 abstentions (MM CORNEVIN Jean-Pierre, LAROCHE Sébastien, BALLANFAT Florent et Mme ROGE Patricia)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AUGUSTE RENOIR – AVENANTS AU MARCHÉ

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Nous allons voter ce rapport sans problème mais puisqu'on parle de rénovation énergétique à l'école Renoir, vous pouvez nous dire ce qu'il s'est passé ce matin, il n'y a plus de chauffage à l'école Montier la Celle.

Mme le Maire

Alors il y a eu une panne de chaudière, ça peut arriver chez tout le monde y compris dans une école. Une nouvelle chaudière est commandée. Nous attendons de la réceptionner.

En attendant, nous avons proposé à la directrice d'accueillir les enfants de maternelle au centre de loisirs et de maintenir le chauffage sur la partie élémentaire, ce qui est faisable actuellement mais qui ne va pas durer très longtemps. Donc il faut vraiment qu'on procède au remplacement de cette chaudière en urgence.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

D'ici vendredi ?

Mme le Maire

Alors d'ici vendredi, on va proposer l'accueil de loisirs comme je viens de vous le dire en dépannage pour les élèves de maternelle. La chaudière sera livrée en janvier seulement. On fait au plus vite.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

C'était une vieille chaudière ?

Mme le Maire

Pas plus que ça, ancienne, mais pas un dinosaure.

Après une panne de chaudière, ça peut arriver chez tout le monde et ça arrive surtout l'hiver, donc on essaie de faire au mieux.

Vote : unanimité

**ACQUISITION DE LA PARCELLE
BH 179 RUE DES PITUITES**

(Lecture du rapport par M. NEFFLIER Pierre-Marie)

Vote : unanimité

**Ouvertures dominicales 2023 pour les
commerces de Saint-André-les-Vergers**

(Lecture du rapport par M. TRIAULAIRE Jean-Pierre)

M. Florent BALLANFAT

Comme à chaque fois que ce rapport nous est proposé, nous voterons contre.

Proposer un temps de consommation supplémentaire alors même que c'est un luxe que de moins en moins de personnes peuvent s'offrir en raison de la hausse générale des prix, n'est à notre sens pas souhaitable.

Et sans même parler des conditions de travail et de l'impact sur la vie personnelle et familiale

de celles et ceux qui doivent travailler le dimanche, cela devient de plus en plus à mon sens écologique. C'est une journée de gaspillage énergétique largement évitable alors même que des menaces de coupure de courant électrique subsistent.

Vote : 27 voix pour

4 voix contre (Mme ROGE Patricia, MM BALLANFAT Florent, CORNEVIN Jean-Pierre, LAROCHE Sébastien)

**Rapport d'activité 2021 de
Troyes Champagne Métropole**

(Lecture du rapport par M. GOJJARD Pascal)

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Simplement, c'est un rapport d'autosatisfaction et vous savez bien qu'on ne partage pas cette satisfaction concernant l'activité de Troyes Champagne Métropole.

Nous on portait un programme aux élections municipales qui défend la vision que l'on a de l'aménagement du territoire. Je pense que le développement du bus en accès libre c'est quelque chose d'important. On ne peut pas se satisfaire comme le fait Troyes Champagne Métropole, de mettre en place la gratuité du bus le dimanche.

Franchement, une des compétences majeures de Troyes Champagne Métropole c'est le transport et toutes les collectivités territoriales doivent avoir pour mission la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est un fait majeur aujourd'hui et on ne peut pas dire que Troyes Champagne Métropole prend cette question à tour de bras.

La gratuité le dimanche matin, on aurait au moins pu mettre ça pour le week-end et ce n'est même pas à l'ordre du jour. La question est plutôt d'en rabattre sur le développement du transport collectif.

Je viens de voir « la révolution des vélos avec le Marcel à Vélo », c'est une révolution, alors qu'il n'y a pas de pistes cyclables digne de ce nom et en nombre suffisant, au moins sur l'agglomération troyenne.

C'est vraiment un défi de prendre son vélo et de circuler à vélo régulièrement et on dit qu'on a révolutionné les choses avec le Marcel à Vélo.

Je veux bien, c'est sympathique les Marcel, mais on devrait se fixer comme objectif une toute autre ambition dans le développement.

Aujourd'hui, la ville elle est faite pour la voiture et donc penser la ville autrement c'est avant tout regarder comment on se déplace différemment. Et ça, ça demande des investissements majeurs que pour le coup, Troyes Champagne Métropole n'envisage pas contrairement à de nombreuses agglomérations du même type que la nôtre.

Je vois bien cette plaquette « on fait tout bien » mais c'est vraiment de l'autosatisfaction.

Mme le Maire

En tout cas c'est un rapport d'activité, ça dit ce qui a été fait. Si vous souhaitez avoir des échanges sur la mobilité je vous invite à en faire part au vice-président de Troyes Champagne Métropole en charge de la mobilité.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Je n'y manque pas lors des commissions.

Mme le Maire

De toute façon, ce rapport n'appelle pas de vote. C'est un rapport d'information.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
DONNÉE À MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Mme le Maire

Je vous remercie.

La séance est levée. Je vous souhaite une bonne soirée et de bonnes fêtes.

FIN DE LA SEANCE A 20H00

La Secrétaire de Séance,
Mme Meryam ERCAN